

## LA PROLIFÉRATION APRÈS LA GUERRE D'IRAK

JEAN-FRANÇOIS DAGUZAN\*

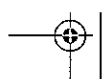
La guerre contre l'Irak a été essentiellement conduite sous le prétexte que ce pays détenait des armes de destruction massive susceptibles de faire peser une menace sur les États-Unis et, plus largement, sur le monde. « *I want Mr Saddam Hussein to disarm !* » fut le *leitmotiv* d'un président Bush acharné à convaincre la communauté internationale du droit des États-Unis à se défendre, même préventivement, contre une menace virtuelle. Un tel présupposé fut réaffirmé officiellement dans le document sur la sécurité nationale de décembre 2002 qui définit comme menace principale, avec le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et, entre autres réponses, la légitimité d'actions préventives ou préemptives propres à détruire en anticipation le potentiel supposé de l'adversaire<sup>1</sup>.

Il convient donc de s'interroger, à partir de cet événement majeur qu'est la guerre d'Irak, sur la démarche de lutte contre la prolifération, d'une part en questionnant le processus de décision et d'analyse qui a conduit à cette forme de contre-prolifération coercitive qu'a été l'offensive américano-britannique ; d'autre part, en tentant d'analyser les conséquences de la guerre sur la prolifération d'autres pays du monde et sur les perspectives qu'on peut en attendre. Enfin, on questionnera l'avenir de la prolifération elle-même. Va-t-on vers plus de dangerosité et de menace ou bien le cercle vertueux de la non-prolifération est-il bel et bien enclenché ?

---

\* Maître de recherche, Fondation pour la Recherche Stratégique.

1. *The National Security Strategy of the United States of America* publié par la Maison-Blanche en septembre 2002 ; [www.whitehouse.gov](http://www.whitehouse.gov)

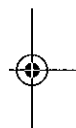
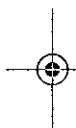




### Mensonge, exagération ou auto-intoxication ?

Les politiques de non-prolifération fondent leur légitimité sur la volonté d'une majorité d'États souverains de vivre dans un monde plus en sécurité par l'abandon ou le renoncement à des programmes d'armes dites de destruction de masse. Elles tiennent leur crédibilité de la capacité à désigner à l'opinion publique internationale le pays coupable de transgression, surtout dans l'hypothèse où celui-ci a été signataire de traités de non-prolifération ou de désarmement et a rompu ses engagements internationaux. Elles sont, comme le dit Jean-Dominique Merchet, « des armes de communication massive<sup>2</sup> ».

Aussi, la non-découverte d'armes de destruction massive à l'issue de la guerre d'Irak pose un double problème de fond : celui de la crédibilité des analyses d'une part, et de la validité et de la légitimité des politiques de lutte contre la prolifération de l'autre.



### L'évaluation du programme irakien en 2002 : entre auto-intoxication et zones d'ombre

À partir d'octobre 2003 et du rapport intermédiaire de David Kay sur le programme irakien, l'opinion publique internationale commença à être alertée sur le fait que le programme qui avait été prétexte à la guerre n'existait pas, ou sinon sous une forme différente ou dégradée. Le rapport Kay soulignait néanmoins la découverte de douzaines de traces de programmes et d'équipement dissimulés aux inspections des Nations unies, des laboratoires clandestins, une prison-laboratoire qui aurait abrité des expériences sur des prisonniers, des traces d'organismes biologiques pouvant servir à la fabrication d'armes, des recherches dans des domaines biologiques de guerre, des documents sur les armes nucléaires cachées chez des

---

2. « La vérité sur les armes de destruction massive », *Politique internationale*, n° 103, printemps 2004, p. 189.



*La prolifération après la guerre d'Irak • 67*

scientifiques, une ligne de production d'avions sans pilotes (UAV) non déclarée, des capacités clandestines de carburant pour missiles, des plans de missiles à très longue portée et, enfin des preuves de négociations pour acquérir de la technologie de missile nord-coréenne<sup>3</sup>. Mais de « grands programmes »... point !

En Grande-Bretagne, le scandale autour du suicide de l'expert du ministère de la Défense, David Kelly, qui avait dénoncé à la BBC une surévaluation volontaire de l'analyse par les services secrets britanniques et/ou le gouvernement, jetait un peu plus le trouble dans les esprits. Les experts ne furent pas épargnés – sans doute à raison<sup>4</sup>. Dans cette communauté disparate, des causes idéologiques avaient pu infléchir l'analyse de certains. D'autres, influencés par leurs gouvernements, étaient sincèrement persuadés de l'existence dudit arsenal ou reproduisaient à l'infini les certitudes gouvernementales et/ou celles des services de renseignements. Enfin, quelques-uns, sans parvenir totalement à la vérité, ont cherché à affiner l'analyse au plus près.

Ainsi la FRS avait-elle proposé une évaluation sur sources ouvertes qui demeure la plus proche de la situation telle que nous la connaissons aujourd'hui. En 2003, nous avons conclu l'analyse sur l'arsenal irakien ainsi :

« On a pris pour cette analyse comparative les tout récents rapports de l'IISS de Londres, du gouvernement britannique, de la CIA (octobre 2002), du SIPRI, de la National Defence University de Washington, et de l'analyse en continu de la prolifération mondiale produite par Anthony Cordesman du CSIS<sup>5</sup> :

3. *Statement by David Kay on the interim Progress Report on the Activities of the Iraq Survey Group (ISG) before the House Permanent Select Committee on Intelligence, the House Committee on Appropriations, Subcommittee on Defence, and the Senate Select Committee on Intelligence, octobre 2003, p. 2&3. [www.cia.gov/cia/public\\_affairs/speeches/2003/david\\_kay\\_10022003.html](http://www.cia.gov/cia/public_affairs/speeches/2003/david_kay_10022003.html)*

4. Entre autres Jean-François Revel, « Gloire à nos experts », *Le Point*, 18 avril 2003, p. 39.

5. CIA ; *Iraq's Weapons of Mass Destruction* ; [http://www.cia.gov/ci/publications/iraq\\_word/iraq-oct-2002-hm](http://www.cia.gov/ci/publications/iraq_word/iraq-oct-2002-hm). Pour la NDU, estimation de James Carafano, in *Iraq vs the United States : Potential Threats to the Homeland* ; <http://www.csbaonline.org/4publications/archive/B.20020917>. Pour Cordesman : *Iraqi War Fighting Capabilities: A dynamic Net Assessment*, revised July 21 2002, <http://www.csis.org>. Pour le gouvernement britannique : *Iraq's Weapons of Mass Destruction: the assessment of the British Government*, <http://www.pm.gov.uk>. Pour David Albright l'analyse faite pour le SIPRI, *Iraq Programs to Make highly enriched Uranium and Plutonium for Nuclear Weapons Prior to the Gulf War, 1997 revised October 2002*, <http://www.isis-online.org/publications/iraq>. Pour l'IISS : *Iraq's Weapons of Mass Destruction: A net assessment*, London, IISS, 2002, 75 p.



## La prolifération après la guerre d'Irak • 69

Biologique	— Capacité industrielle (millier de litres/semaine) — Anthrax — Utilisation d'avions sans pilote (UAV) possible mais effets limités — Missiles — Bombes R-400	Avion L29 modifié en UAV	Capacités résiduelles	UAV's	Nombreuses facilités disponibles Laboratoires mobiles (contession du défacteur Adnan Saced al Haidéi)	
Nucléaire	Peut avoir assemblé ou fabriqué les éléments non nucléaires Estimation à des années, sauf si Saddam détient de la matière fissile militaire : auquel cas 1 an ou quelques mois	— Recherche intensive de matières fissiles — Estimation : bombe nucléaire possible à 5 ans, mais 1 à 2 ans si matière fissile disponible	Capacité probable mais pas délivrable par air	Obtention dans un délai de dix ans	D'après Scott Ritter : Dissimulation d'un des 3 prototypes de bombe nucléaire : trop gros pour projeter mais transportables	— Centri-fugeuses en activité à Al Rashida, site peu inspecté — Annonces irakiennes de reprendre les projets 601-602 d'enrichissement
Radiologique	Probabilité forte : — Essai de 1987 de bombe radiologique (zirconium) Mais capacité de déivrance limitée — Stocks de Césium 137 et Cobalt 60				3 prototypes testés et ratés 10 000 sources industrielles, plus les résidus et déchets nucléaires	



On trouve une large palette de points de vue dans les différentes estimations. Certaines sont plus alarmistes que d'autres (celle notamment du gouvernement britannique). Pour résumer, on dira que le danger irakien concerne peu les questions du nucléaire et de la dispersion de matières radioactives. Le chimique doit être pris en compte surtout au niveau de l'artillerie toujours disponible. En revanche, la menace balistique, bien que très réduite, demeure une réalité (doute néanmoins sur l'utilisation de l'avion d'entraînement d'origine tchèque, L-29, modifié vers des applications chimiques ou biologiques). Mais surtout, la menace la plus préoccupante concerne les moyens biologiques irakiens, jamais démantelés et utilisables au minimum pour des actions terroristes.

On ne peut que regretter l'absence d'une évaluation française publique de ces moyens qui obligent à se référer presque exclusivement à des sources anglo-saxonnes et israéliennes. La France devrait être capable d'opposer ou de comparer ses propres évaluations à celles de ses alliés ou partenaires<sup>6</sup>. »

Aussi si François Heisbourg a raison d'invoquer un « échec collectif de la communauté occidentale du renseignement, des inspecteurs de l'ONU, de la communauté des analystes<sup>7</sup> » dans l'affaire irakienne, sans doute faudra-t-il modérer ce *mea culpa*. Si tout le monde s'est trompé, ce n'est pas avec la même intensité !

Par ailleurs, il est parfois difficile de ne pas être plus royaliste que le roi. L'expert travaille en son âme et conscience, la plupart du temps sur sources ouvertes, armé de sa seule expérience professionnelle. Aussi, quand le gouvernement le plus opposé à la guerre, le gouvernement français, reconnaît lui-même l'existence d'un programme secret irakien, il est bien dur de se dégager d'une tendance aussi lourde. Thérèse Delpech a rappelé les déclarations de Dominique de Villepin, alors ministre des Affaires étrangères, et même du président Chirac<sup>8</sup>. On se contentera de

6. Synthèse des travaux de la journée d'étude « Irak : enjeux et conséquences », organisée par la FRS, 14 novembre 2002 ; disponible sur le site de la FRS : [www.frstrategie.org](http://www.frstrategie.org)

7. *Le Nouvel Économiste*, n° 1252, 26 mars au 1<sup>er</sup> avril 2004, p. 14.

8. Dix questions sur l'Irak et ses armes, *Politique étrangère*, n° 1, printemps 2004, p. 17.



*La prolifération après la guerre d'Irak • 71*

citer le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, lors du discours traditionnel devant l'IHEDN : « Onze ans après la guerre du Golfe, l'Irak demeure un grave sujet de préoccupation. Il est avéré aujourd'hui que ce pays a dissimulé à la communauté internationale des programmes portant sur des armes de destruction massive. Tous les indices semblent converger pour estimer que s'il n'a pas pu constituer, semble-t-il, un armement nucléaire, il dispose à nouveau de capacités chimiques et biologiques et poursuit la mise au point des vecteurs balistiques destinés à mettre ces armes en œuvre<sup>9</sup>. »

*À quoi peut-on attribuer cette surestimation globale ?*

L'auto-intoxication a fonctionné pleinement. Les programmes secrets de Saddam n'avaient réellement été découverts dans leur ampleur qu'à l'issue de la guerre du Golfe. De la même façon, le formidable programme de guerre biologique soviétique Bio-preparat ne fut vraiment révélé que par la défection du colonel Ken Alibek<sup>10</sup>.

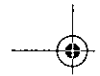
L'influence des services secrets israéliens sur la CIA et certains responsables de l'administration Bush et de la CIA sur le reste de la communauté du renseignement aura certainement joué un rôle considérable dans l'amplification théorique des programmes irakiens. Les Israéliens qui avaient subi les bombardements des missiles Scud pendant la guerre du Koweït avaient placé l'Irak (avec l'Iran) au premier plan des menaces. L'élimination de Saddam Hussein était une priorité stratégique pour ce pays et donc, tout ce qui pouvait aller dans le sens d'une intervention de la communauté internationale contre l'Irak était bienvenu<sup>11</sup>. Les liens traditionnels de travail qui unissent les deux services ont fait le reste. Ceci étant, les divergences entre divers groupes au sein de la CIA

9. Intervention de Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, devant l'IHEDN, *Défense*, novembre-décembre 2002, p. 5.

10. Ken Alibek, *La Guerre des germes*, Paris, Presses de la Cité, 2000.

11. On lira avec profit les déclarations publiques des responsables israéliens du renseignement compilées depuis 1998, « Israeli Intelligence on Irak: Selection from the Media », in *Strategic Assessment*, JCSS, novembre 2003, vol. 6, n° 3.





étaient réelles<sup>12</sup>. À cet égard, le directeur de la CIA, Georges Tenet, peut-être échaudé par le 11 septembre, a imposé la ligne dure (qui lui avait, qui sait, été imposée également<sup>13</sup>...).

De fait, « l'effet 11 septembre » a joué à plein. Mieux valait, pour la plupart des acteurs officiels, ne pas prendre le risque de sous-évaluer la menace. Les critiques qu'avaient subies la CIA et désormais le gouvernement américain (au printemps 2004, sous le coup d'une enquête parlementaire), ont vraisemblablement poussé les services occidentaux à se prémunir en donnant à la menace irakienne potentielle un degré d'intensité qu'elle n'avait pas ou plus.

Le « syndrome du menteur » a également pesé. Saddam Hussein a délibérément masqué ses intentions et ses actions pendant des dizaines d'années. Pendant la période des inspections, 1992-1998, tous les éléments des programmes de prolifération irakiens ont été arrachés de haute lutte par les inspecteurs<sup>14</sup>. Chaque découverte a été faite « aux forceps » et le programme biologique n'a été pleinement connu que par la défection des frères Hussein, gendres du dictateur (notamment Kamal directement, en charge du programme clandestin) en 1995. Penser, alors, que Saddam Hussein continuait de dissimuler en mentant effrontément relevait de l'ordre du probable voire du certain. À bien des égards, le dictateur aura été châtié à cause de son propre travers.

Il faut aussi préciser que, même pour les services de renseignement les plus performants, pénétrer les secrets d'une dictature aussi fermée et répressive est extrêmement difficile. Le renseignement satellitaire et les écoutes ne permettent pas tout et le renseignement humain peut être sujet à caution. Dans le cas de personnes ayant eu des responsabilités plus ou moins importantes, la tentation sera de les faire valoir. Le défecteur pourra alors être tenté, comme cela a



---

12. Voir le papier de Vincent Cannistraro, ancien directeur des programmes de renseignement au NCS sous Reagan et chef du contre-terrorisme de la CIA de 1988 à 1990, et représentant l'aile anti-interventionniste, contestant les assertions des « maximalistes », *Irak, Terrorism and the New Pax Americana, Mediterranean Quarterly*, vol. 13, Spring 2002 ; p. 3 : « The evidence for this agenda is plausible but fragmentary and unproved. »

13. Sa démission pour « raisons personnelles », le 3 juin 2004, en est peut-être la conséquence.

14. Tim Trevan, « Où sont les armes chimiques et biologiques irakiennes ? », *Politique étrangère*, n° 1, printemps 2004, p. 25-27.





été le cas en l'occurrence, de surévaluer la menace pour valoriser et négocier au plus haut ses informations. Le risque d'intoxication est très grand malgré les précautions d'usage<sup>15</sup>.

Enfin, *last but not least*, d'importantes zones d'ombre demeurent toujours. Le bilan des dernières inspections laissait apparaître des trous significatifs dans les déclarations irakiennes ou les listes de matériels identifiés et jamais retrouvés. On ne reviendra pas en détail sur ces manques largement décrits dans les articles de Thérèse Delpech et ceux de Tim Trevan, Fouad El Khatib, Leonard Spector et Michel Saint-Mleux, constituant le dossier de la revue *Politique étrangère* : « Les armes de l'Irak, un an après. » Ces armes étaient essentiellement chimiques et biologiques :

- pas de preuves de la destruction des stocks du gaz de combat VX ;
- pas de traces des 10 000 litres d'agent de la maladie du charbon (anthrax) militarisés et repérés par l'UNMOVIC, ni de la toxine botulinique ;
- pas de traces des 6 526 bombes chimiques non utilisées pendant la guerre contre l'Iran ;
- pas de traces de 25 missiles Al-Samoud 2, 38 têtes, 6 lanceurs et 36 moteurs repérés au cours des inspections et jamais retrouvés.

Le mystère concernant le sort de ces armes demeure toujours, un an après l'invasion, malgré les inspections de l'équipe de David Kay et ses trouvailles (déjà citées).

Une fois le *mea culpa* effectué, quelles leçons peut-on tirer de cette affaire ?

---

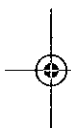
15. Ainsi Khidhir Hamza, ancien directeur du programme nucléaire irakien réfugié aux États-Unis : « L'Irak est sur le point de devenir une puissance nucléaire. Il devrait y parvenir d'ici deux ou trois ans. » La bombe de Saddam, entretien avec la rédaction de *Politique internationale* in : Amir Taheri et Patrick Wajzman, *Irak le dessous des cartes*, Bruxelles, Complexe, 2002, p. 165. Voir aussi les déclarations tonitruantes sur l'arsenal biologique de l'ingénieur Adnan Saced al Haidei, relayées par la journaliste Judith Miller, aujourd'hui également sur la sellette, *New York Times* du 20 décembre 2001 ; enfin, le *leader* Ahmad Chalabi, désormais déconsidéré, intoxiqua toute la communauté du désarmement et du renseignement de 1998 à l'invasion dans des proportions formidables, voir Jane Mayer, *The Manipulator, the New Yorker fact*, 29 may 2004, 17 p.



En premier lieu, l'humilité et la prudence doivent être la règle pour l'analyste. L'opacité des « grandes » dictatures est une réalité intrinsèque. Il a fallu attendre la guerre du Koweït pour découvrir l'ampleur du programme irakien. L'aveu télévisé du Dr Abdul Qadeer Khan a apporté un nouvel éclairage sur la prolifération pakistanaise.

En deuxième lieu, il faut affirmer haut et fort que les inspections payent. Dans l'ensemble, en matière nucléaire, chimique et balistique les inspections poursuivies entre 1992 et 1998 ont globalement permis de connaître et d'identifier l'essentiel des trois programmes. Seul le programme biologique aura été raté ; peut-être à cause de la nature particulière de la biologie et de la discrétion que permettent ses moyens.

Enfin, y a-t-il un « effet guerre d'Irak » ? La guerre aura-t-elle eu un effet exemplaire ? Le cas libyen est-il le premier d'une série ou un cas isolé ? De plus, comme certains l'annoncent, le monde est-il plus dangereusement proliférant que par le passé ?



### La prolifération après la guerre : menace en hausse ou en baisse ?

Les annonces alarmistes ont continué après la guerre d'Irak. Il faut dire que la Corée du Nord jouait avec talent, et non sans indices, le rôle du méchant dans « Retenez-moi ou je fais un malheur ! ». Mais, si l'on date l'émergence de la prolifération des armes de destruction massive au début des années 1970, doit-on considérer que celle-ci a baissé ou a progressé ?

Les listes données par les experts de cette période apportent des indications intéressantes sur les proliférateurs suspectés dans les années 1970. La liste d'Ernest Lefever de 1977 (voir tableau ci-après) donnait comme suspects à cette date : l'Inde, le Pakistan, l'Iran, Israël, l'Égypte, la Corée du Sud, Taiwan, le Brésil, l'Argentine, le Mexique et l'Afrique du Sud<sup>16</sup>. Celle de Leonard Spector,

---

16. *Nuclear Arms in the Third World: U.S. Policy Dilemma*, The Brookings Institution, Washington DC, 1979, p. 19.



*La prolifération après la guerre d'Irak • 75*

en 1988 (voir carte ci-jointe), donnait Israël, la Libye, le Brésil, l'Argentine, l'Afrique du Sud, l'Irak, l'Iran, la Corée du Nord, Taiwan, le Pakistan et l'Inde<sup>17</sup>.

MILITARY BUDGET AND GNP OF THIRD WORLD CANDIDATES  
FOR NUCLEAR ARMS, 1977

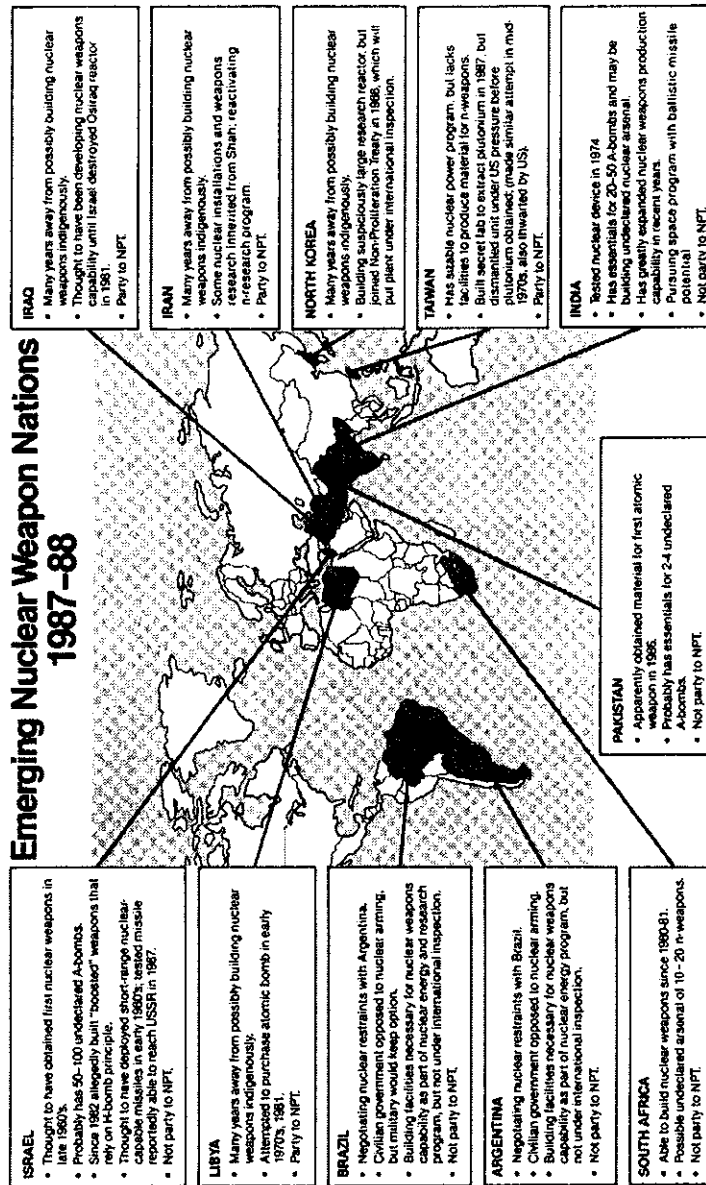
Country	GNP (millions of dollars)	Military budget	
		Millions of dollars	As percentage of GNP
India	73,000	3,100	4,25
Pakistan	13,000	886	6,82
Iran	66,000	10,150	15,38
Israel	12,100	4,271	35,30
Egypt	12,900	4,370	33,80
South Korea	25,000	1,900	7,60
Taiwan	17,100	1,672	9,77
Brazil	111,700	1,967	1,76
Argentina	42,000	778	1,85
Mexico	79,000	613	0,78
South Africa	29,600	1,900	6,42

Sources : U.S. Central Intelligence Agency, *National Basic Intelligence Factbook, July 1977* (Library of Congress, 1977) ; and, for Egypt, International Institute for Strategic Studies, *The Military Balance: 1977-1978* (London: IISS, 1977), p. 35.

Au bout du compte, en avril 2004, demeurent comme proliférateurs nucléaires et vraisemblablement globaux (chimiques et biologiques) confirmés : l'Inde, le Pakistan, la Corée du Nord et Israël, et comme proliférateur en poursuite du nucléaire : l'Iran. Enfin, des pays comme l'Égypte et la Syrie (avec l'Iran également) sont à classer dans la catégorie balistique et chimique avec des suspicions biologiques.

Au final, de nombreux États ont renoncé à la prolifération et, en dehors de l'Irak, beaucoup plus par la persuasion que par la contrainte (Corée du Sud, Taiwan, Mexique, Afrique du Sud – seul

17. *The Undeclared Bomb*, A Carnegie Endowment Book, Cambridge, Mass., Ballinger Pub, 1988, p. 7.



Source : Leonard Spector, *The Undeclared Bomb*, Cambridge, Mass., Ballinger Pub., 1988, p. 7.



## *La prolifération après la guerre d'Irak • 77*

pays à avoir abandonné un programme nucléaire achevé, et surtout, les proliférateurs « actifs » des années 1980, la Libye, l'Argentine et le Brésil). Certes, ce dernier, souvent à l'occasion des changements de gouvernements, manifeste des vellétés de reprise. Mais le Brésil se heurte toujours à la question financière qui est pour ce grand pays aux besoins multiples, dirimante<sup>18</sup>. En cela il se distingue des pays qui ont mobilisé de maigres ressources autour d'une volonté de fer dans la durée comme le Pakistan et la Corée du Nord.

On peut donc considérer que, statistiquement, la prolifération a décliné par rapport aux premières estimations.

Cependant, au fil des années, un groupe d'États résistant et tenace s'est organisé pour poursuivre des programmes proliférants de haut niveau en mettant sur pied des mécanismes d'entraide très élaborés et interactifs. Ces pays sont le Pakistan, la Corée du Nord, la Chine et l'Arabie Saoudite et, dans une moindre mesure l'Égypte et la Syrie. À la marge se trouve l'Iran et, jusqu'en 2003, la Libye.

### **Le « clan des proliférateurs » : une mafia fondée sur une communauté d'intérêts**

#### *Les États « Hub » de la prolifération*

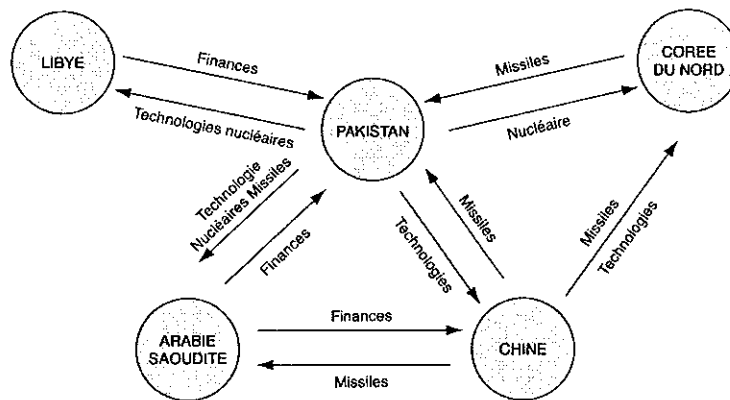
Le modèle de prolifération pakistanais s'inscrit dans un ensemble plus vaste. Les liens croisés entre ce pays et des clients/fournisseurs nous conduisent à définir un concept relativement opératoire : celui d'État « Hub ». Nous empruntons ce terme à l'analyse des transports. Un hub est un nœud de communication où se rejoignent et repartent des modes de transports différents (autoroutes, rails, lignes aériennes) et où l'échange industriel et de service est donc

---

18. Les bruits actuels sur des désirs de reprise du programme et l'attitude rigide du gouvernement brésilien vis-à-vis de l'AIEA sont assez illustratifs de l'approche « souverainiste » du président Lula concernant les enjeux stratégiques de ce pays.

facilité. Mais, il n'est pas que cela : sa valeur ajoutée est d'attirer en son sein des compétences technologiques, du savoir et du savoir-faire (universités, laboratoires, industries ou services *high tech*). De ce point de vue, la Chine, la Corée du Nord et le Pakistan représentent d'excellents exemples d'États hubs. Comme le montre le tableau ci-après. Il s'est instauré en l'espace de vingt ans toute une organisation, des circuits d'échanges et de participations croisés où l'un fera profiter des compétences balistiques à l'autre qui apportera un savoir-faire nucléaire, etc. Ce tableau ne serait pas complet s'il n'y avait également le « carburant » que représente la finance saoudienne et libyenne qui aura joué le rôle de catalyseur. Ce système aura des retombées plus larges que ce groupe restreint puisque l'Iran bénéficiera indirectement du *spill over* de ces échanges *via* l'organisation du Dr Khan, tout comme d'autres pays arabes *via* les coopérations dans le domaine balistique avec la Chine et la Corée du Nord mais aussi les Émirats arabes unis et la Malaisie<sup>19</sup>.

### Les États « HUB » de la prolifération



J. F. Daguzan

19. Andrea Koch, « Khanfessions of a proliferator », *Jane's Defence Weekly*, 3 mars 2004, p. 22-27.



### Quelle prolifération aujourd'hui ?

Dans le grand Panthéon des proliférants, la Corée du Nord tient une place à part. Ce petit pays médiéval s'est organisé pour assurer la pérennité du régime par un programme dynamique de prolifération. Les relations nouées avec la Chine et le Pakistan lui ont permis de trouver des alliés techniques et des finances. La menace latente qu'il fait peser par ses déclarations sur le nucléaire et ses essais balistiques dans la mer du Japon lui assure, quand il ne vend pas ses compétences proliférantes à d'autres, des revenus significatifs dans la mesure où ce pays négocie astucieusement avec la communauté internationale. Ceci étant, la question demeure la dangerosité réelle d'une dictature dont la survie reste l'unique préoccupation. Ainsi certains experts japonais ne voient pas ce pays comme menace réelle pour l'avenir, mais en revanche, désignent la Chine et, éventuellement, la Russie<sup>20</sup>.

L'Iran est peut-être le vrai et grand problème de la prolifération post-Irak. Ses capacités techniques, la cohérence de son gouvernement et la qualité de ses élites font que ses programmes d'ADM sont une réalité. Ses programmes chimiques et biologiques sont considérés comme particulièrement actifs et l'AIEA, par la voie même de son directeur, a pointé du doigt les irrégularités de ses pratiques nucléaires. Si la communauté internationale ne réussit pas à faire suffisamment pression sur les dirigeants iraniens, l'arme nucléaire iranienne deviendra une réalité. Cependant, l'action conjuguée des ministres européens des Affaires étrangères en octobre 2003, a représenté une avancée notable vers une évolution des positions iraniennes (positive pour les plus optimistes, négative pour ceux qui pensent que l'Iran a encore gagné du temps). Certes, les pas de deux se sont succédé, mais la République islamique, cernée désormais à l'est et à l'ouest par les États-Unis, joue gros pour son avenir. La prolifération iranienne pouvait

---

20. Entretiens de l'auteur avec les experts du *Defense Research Center* (DRC) et du *Japanese Forum for Strategic Studies* (JFSS), Tokyo, 18 et 20 mai 2004.



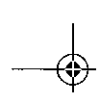
avoir du sens en regard de la prolifération irakienne. Désormais, cet argument ne tient pas et la fin des programmes d'ADM iraniens ne signifierait pas pour ce pays la fin de la prééminence régionale dans le Golfe que personne, en dehors des États-Unis, ne peut lui contester. Les seuls arguments qui demeurent sont ceux d'une garantie face à une attaque américaine et du dernier rempart face à l'arsenal israélien. La communauté internationale est-elle capable d'opposer un gain supérieur à ces deux arguments ?

#### *Le cas libyen, modèle ou exception ?*

Quelques mois après la fin de la guerre d'Irak, l'annonce faite le 19 décembre 2003 par le gouvernement libyen de renoncer aux armes de destruction de masse a été comme un coup de tonnerre dans le concert international. Un accord secrètement négocié avec Londres et Washington faisait remettre l'intégralité des programmes clandestins irakiens aux États-Unis pour destruction et la matière fissile résiduelle en Russie pour y être brûlée.

Cette annonce était une double bonne affaire pour les parties. D'une part, les autorités britanniques et américaines voyaient leur crédibilité renforcée à un moment où les difficultés s'aggravaient sur le terrain de l'occupation. Ils voulaient y voir le premier effet de l'exemplarité de la sanction irakienne. D'autre part, côté libyen, les autorités actuelles se débarrassaient à peu de frais de programmes résiduels (missiles, gaz sarin, éléments nucléaires), en somme depuis les années 1990 et l'embargo, et rentraient alors par la grande porte dans la Société des Nations dont elles avaient été exclues depuis plus de vingt ans.

Ce cas libyen, qu'Américains et Britanniques présentèrent comme une victoire éclatante, est-il susceptible d'extension ? On peut en douter. La Libye a profité d'une situation diplomatique-stratégique exceptionnelle pour « vendre » au meilleur prix (celui de la reconnaissance internationale et de « l'amitié » avec les États-Unis) un ensemble de programmes NRBC vraisemblablement au point mort depuis la fin des années 1980 et les embargos. La prolifération libyenne s'inscrivait dans le grand dessein du colonel Kadhafi



## *La prolifération après la guerre d'Irak • 81*

comme étant le *leader* d'un monde arabe réuni dont l'Occident et Israël, et d'abord les États-Unis, étaient l'ennemi. À ce moment-là, être doté de tous les éléments de la puissance apparaissait indispensable, notamment vis-à-vis d'Israël. Trente ans plus tard, et après de nombreux déboires, c'est à une révolution à l'envers à laquelle nous assistons. L'équipe entourant le vieux *leader* s'oriente vers une insertion économique et politique du pays dans la mondialisation. Pour ce faire, la Libye doit être débarrassée des scories du passé. Il n'est pas sûr que les derniers proliférants souhaitent échanger la mondialisation contre la bombe. À tous égards, la Libye devrait demeurer un cas isolé.

Enfin, certaines tendances pourraient montrer qu'on a échangé une prolifération quantitative (nombre d'acteurs) contre une prolifération qualitative (plus sophistiquée et en progression). Bruno Tertrais, par exemple, considère que la politique agressive de lutte contre la prolifération de l'administration Bush pousse les États déjà proliférants à accélérer leur prolifération pour atteindre leurs objectifs stratégiques avant d'être dissuadés ou détruits par les États-Unis. Ensuite, cette accélération de la prolifération produit plus d'anxiété pour les États craignant les réactions des proliférants et donc les pousse à se doter eux-mêmes d'ADM<sup>21</sup>. On est donc à un moment charnière du chantier stratégique où devrait se jouer plus ou moins de stabilité pour le monde post-Irak.

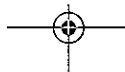


### **Les orientations actuelles de la lutte contre la prolifération : le maillage par les initiatives multiples**

Depuis le 11 septembre 2001 et, plus encore depuis la guerre d'Irak, un certain nombre d'orientations se dégagent au niveau international en matière de lutte contre la prolifération. Bien sûr, les États-Unis donnent toujours le *la*. Mais des approches originales

---

21. *La Guerre sans fin : l'Amérique dans l'engrenage*, Paris, Seuil/La république des idées, 2003, p. 78-80.





se dégagent et les organisations internationales s'attachent à proposer de nouvelles actions.

### *La politique américaine de lutte contre la prolifération*

Déjà obsédés par la prolifération, bien avant le 11 septembre, les États-Unis ont profité de ce drame pour accentuer la pression sur cette question considérée comme prioritaire avec la lutte contre le terrorisme et qui se conjugue sous le terme unitaire de *War against Terror*.

Les documents *The National Security Strategy of the United States of America* publié par la Maison-Blanche en septembre 2002 et la *National Strategy to Combat Weapons of Mass Destruction* de décembre 2002 donnent des indications utiles concernant la nouvelle approche américaine.

Le premier texte constate et déplore la fin du « dernier ressort » pour les armes de destruction massive (ADM). Il précise que les ADM sont désormais pour certains pays ou groupes, devenues des armes offensives et qu'il faut désormais tenir compte de ce nouveau statut. Par ailleurs, l'acquisition ou la fabrication d'ADM par des groupes terroristes sont considérées comme une évolution de plus en plus probable.

Il distingue trois points principaux :

- réaliser une contre-prolifération pro-active : c'est-à-dire dissuader et se défendre par des mesures de détection, des défenses passives et actives et des capacités anti-forces. La contre-prolifération doit faire partie de la doctrine de défense américaine ainsi que de celle de ses alliés ;
- renforcer les efforts de non-prolifération en empêchant les États-voyous et les terroristes d'acquérir les matériels, les technologies et l'expertise nécessaires : ceci passe par le développement de l'*Arms control* et des contrôles multilatéraux d'exportation. L'accent sera mis sur le programme du G8 avec un fond spécifique de 20 milliards de dollars ;
- gérer les conséquences des effets des armes de destruction massive.



Ledit document met l'accent dans le domaine de la contre-prolifération sur l'action préemptive visant à désarmer l'adversaire potentiel avant qu'il ne puisse faire usage de ces armes. Cette liberté que se donnent les États-Unis est considérablement critiquée par de nombreux observateurs ou États. Elle fonde la justification de la guerre d'Irak. Bien entendu, le programme de défense antimissile trouve naturellement sa place dans ce dispositif global.

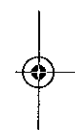
Le texte concernant spécifiquement les ADM reprend les pré-supposés politiques du document antérieur. Il met l'accent en les développant sur les « trois piliers » décrits plus hauts (contreprolifération, non-prolifération et gestion des conséquences). Mais le vrai apport de ce texte est « l'intégration des trois piliers » autour des mots d'ordre du renseignement, de la R&D et de la coopération internationale.

Le 23 septembre 2003, le président Bush a demandé à l'assemblée générale des Nations unies de considérer la prolifération comme un « crime international » et l'assemblée a voté une résolution dans ce sens.

Le 11 février 2004, le président américain a refait un point sur la prolifération en mettant en évidence les points suivants :

- moderniser les appareils juridiques de lutte contre la prolifération ;
- restreindre la vente et le transport des technologies et équipements nucléaires ;
- éliminer les points faibles dans les clauses des régimes de non-prolifération nucléaire qui autorisent les États qui poursuivent des programmes d'armes de destruction massive à continuer sous le faux prétexte de la légitimité ;
- augmenter les efforts pour sécuriser et détruire les armes et les matériels nucléaires.

La Maison-Blanche rappelle à cette occasion les initiatives lancées par les États-Unis pour faire disparaître la prolifération ; PSI, G8, renforcement des mesures dans le cadre du NSG, renforcement des moyens de l'AIEA par la signature du Protocole additionnel par tous les États signataires et création d'un comité spécial pour les vérifications.





### *La Prolifération Security Initiative (PSI)*

Le 31 mai 2003 en Pologne, le président Bush a établi les fondements d'une nouvelle initiative internationale : la *Prolifération Security Initiative* ou PSI.

L'initiative réunit « un large ensemble de pays qui, usant chacun de leurs propres lois et ressources, coordonneront leurs actions pour stopper les cargaisons de technologies dangereuses venant d'États ou d'acteurs non étatiques proliférants par mer, air ou terre ». Le PSI s'inscrit dans la chaîne globale des actions de non-prolifération.

Onze États participaient initialement au lancement avec les États-Unis : Australie, France, Allemagne, Italie, Japon, Pays-Bas, Pologne, Espagne, Grande-Bretagne. En décembre 2003, ils furent rejoints par le Canada, le Danemark, la Norvège et Singapour. Au final plus de 50 États ont montré leur intérêt pour cette initiative.

Les objectifs sont : de prendre toutes les mesures pour interdire le transfert d'armes de destruction massive ; d'adopter des procédures rapides d'échanges d'information ; de renforcer les appareils juridiques nationaux et internationaux ; d'assurer le contrôle de tous cargos et cargaisons suspects entrant dans les eaux territoriales, jusqu'à les arraisonner si nécessaire ou d'accepter, si les circonstances l'exigent, que l'arraisonnement soit assuré par un autre État signataire ; interdire l'accès des ports et autres aéroports à tous transbordements suspects.

### *Le Global Partnership du G8*

Au sommet de Kananaskis (25-27 juin 2002), les partenaires du G8 avaient décidé de créer un groupe spécial contre le développement des armes et matériels de destruction massive pour prévenir le terrorisme et ceux qui l'abritent.

Le G8 met particulièrement l'accent sur le démantèlement et la sécurité (et sûreté) des installations et/ou matériels de l'ancienne Union soviétique (destruction des stocks chimiques, démantèlement des sous-marins nucléaires réformés, enlèvement des



*La prolifération après la guerre d'Irak* • 85

matières fissiles et emploi des anciens ingénieurs et scientifiques de ces complexes). Lors du sommet de Sea Island (Géorgie) qui s'est tenu du 7 au 10 juin 2004, les États parties ont décidé d'établir un comité spécial au sein de l'AIEA qui sera spécialisé sur les vérifications et les Safeguards<sup>22</sup>.

Le projet devrait faire l'objet d'un financement de 20 milliards de dollars sur dix ans.

*Les Nations unies*

Le Conseil de sécurité vient d'adopter, le 28 avril 2004, une résolution fixant, sans que ce soit officiellement affiché, la doctrine de l'organisation en matière de lutte contre la prolifération. Cette résolution 1540 du 28 avril 2004 distingue les points suivants :

— cette résolution historique s'appuie sur la déclaration du 31 janvier 1992 (S/23 500) rappelant la nécessité pour tous les États membres de souscrire à toutes leurs obligations en matière de maîtrise des armements et de désarmement et de prévenir toutes les formes de prolifération d'armes de destruction massive. Mais son originalité est de mettre l'accent sur les acteurs non étatiques ;

— la résolution exige des membres des Nations unies de « s'abstenir d'apporter une forme d'aide quelconque à des acteurs non étatiques qui tentent de posséder ou de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques biologiques et leurs vecteurs ».

Le texte est impératif. Les États doivent adopter et faire appliquer des législations appropriées interdisant l'accès aux activités prescrites ci-dessus, comme ils sont dans la nécessité de mettre en place des « dispositifs intérieurs de contrôle » et de comptabilisation. Enfin, la résolution s'achève sur une menace voilée quant aux suites du non-respect de ses obligations : « Entend compter suivre de près la mise en œuvre de la présente résolution et pren-

---

22. Press Conference of the President after the G8 Summit, 10 juin 2004. <http://www.G8usa.gov>



dre au niveau approprié les décisions ultérieures qui pourraient s'avérer nécessaires à cette fin. »

Mais ce qui est réellement intéressant dans la résolution, c'est qu'elle est placée sous l'égide du chapitre VII de la Charte, à savoir qu'elle pourrait déboucher sur une action collective coercitive si un État venait à manquer à ses obligations. De ce point de vue, on peut dire que la lutte contre la prolifération a franchi un nouveau seuil en avril 2004. On est sorti du vœu pieux pour rentrer dans la logique d'une action multilatérale au niveau le plus global.

*L'Union européenne :  
une approche indirecte aux résultats concrets*

L'Union européenne (UE) a fixé sa doctrine de lutte contre la prolifération dans le document du Conseil de l'Union européenne du 14 novembre 2003 : « Lutte contre les armes de destruction massive – intégration des politiques de prolifération dans le cadre plus général des relations de l'UE avec les pays tiers<sup>23</sup>. »

Ce document fait état des « préoccupations en matière de non-prolifération » s'agissant des États tiers : « Certains pays développent des programmes d'ADM et contribuent à la prolifération ou présentent un risque terroriste, d'autres servent de pays de transit à des trafics illicites, d'autres encore n'ont tout simplement pas de contrôle à l'exportation au niveau approprié. »

Aussi, l'inclusion d'une clause de non-prolifération est préconisée dans les cas suivants :

- futurs accords mixtes,
- accords mixtes existants à l'occasion de tout renouvellement ou de toute révision,
- absence d'accords : négociation d'accords mixtes contenant la « clause de non-prolifération en tant qu'élément essentiel ».

« Si aucun accord ne se dégage sur une telle proposition de modification, la Commission européenne et ses États membres

23. Note du comité des représentants au Conseil du 14 novembre 2003, n° 14813/03, 5 p.



*La prolifération après la guerre d'Irak • 87*

devraient analyser la possibilité de prendre des mesures appropriées, parmi lesquelles pourrait figurer la dénonciation de l'accord. »

Si cette approche n'a rien de révolutionnaire, sa mise en pratique aura eu des résultats rapides. De fait, l'Union européenne a appliqué à la prolifération le principe de conditionnalité. « En ce qui concerne la conditionnalité au sens large appliquée par l'UE, y compris les programmes d'assistance de l'UE, il est suggéré que le Conseil invite la Commission à étudier la possibilité d'établir un lien entre le non-respect par un pays donné de ses engagements en matière de non-prolifération et la suppression de l'assistance communautaire. »

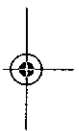
Ce principe a été progressivement élaboré, après la fin de l'Union soviétique quand l'UE est venue en aide aux pays d'Europe centrale et orientale appelés, à terme, à rentrer dans ladite Union. Il liait l'octroi à ces pays des subventions et autres soutiens communautaires à la mise en place de « bonnes pratiques » concernant la démocratie, les droits de l'homme, les élections et l'ouverture politique. Un peu plus tard, cette clause de conditionnalité fut officiellement intégrée dans la Déclaration de Barcelone d'octobre 1995 qui définissait le cadre générique de coopération entre l'UE et les pays du sud et de l'est de la Méditerranée.

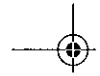
Mise en œuvre au départ de façon empirique (accord avec l'Ukraine), cette clause a été généralisée aux pratiques de prolifération<sup>24</sup>. Cette extension du champ de la conditionnalité avait été faite de façon un peu symbolique suite aux événements de ces dernières années, mais ses concepteurs n'imaginaient pas vraiment les conséquences pratiques qui en découleraient. En effet, deux accords sont à l'heure actuelle bloqués par cette question. L'accord de coopération avec la Syrie et l'accord général de coopération avec le Mercosur à cause du Brésil.

Dans les deux cas, les deux pays refusent de souscrire à la clause de conditionnalité : le premier vraisemblablement en rai-

---

24. Voir notamment, Bruno Tertrais, « L'Europe et la prolifération nucléaire », in Gustav Lindstrom & Burkard Schmitt, « Le défi de la prolifération : perspectives européennes », *Cahiers de Chaillot*, n° 66, décembre 2003, p. 59.



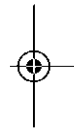


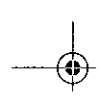
son de ses programmes chimiques, biologiques et balistiques ; et, le second, pour ne pas se lier dans l'éventualité d'une reprise de son programme nucléaire. Ainsi, cet élément en apparence anodin aura permis de mettre en évidence la résistance au changement de deux États majeurs en matière de prolifération. Si la réaction syrienne peut se comprendre ou s'expliquer dans le contexte dans lequel elle s'exerce, à la fois vis-à-vis d'Israël et d'un complexe de souveraineté exacerbée, on est en droit d'être surpris par la réaction brésilienne. En effet, elle provient d'un pays qui avait fait un véritable effort en matière de prolifération en cessant dans les années 1990 les mauvaises pratiques largement développées dans les années 1980. Peut-être faut-il attribuer ce raidissement et ces signaux inquiétants sur le nucléaire à l'arrivée du président Lulla, affichant à peu de frais les marques d'une indépendance stratégique brésilienne qui lui est financièrement inaccessible.

L'action de l'Union européenne, en apparence anodine, aura, dans un premier temps, montré son efficacité. Ensuite, tout dépendra de la capacité de ces pays, aux prises avec de grosses difficultés économiques, à résister longtemps aux sollicitations européennes et à la pression internationale qui les accompagnera.

**Conclusion, le vrai danger :  
moins de prolifération étatique,  
plus de prolifération privée**

Qu'ont montré l'affaire irakienne et ses développements ? Tout d'abord que l'évaluation d'un programme de prolifération sérieux conduit par un État à la volonté affirmée est difficile. La sous-évaluation des années 1980 a fait place à la surestimation du début des années 2000. Elle a montré ensuite que les inspections fonctionnent. Les programmes irakiens ont dans l'ensemble été démantelés pendant environ cinq ans par les équipes d'inspecteurs. Seules les inspections contraignantes donnent un résultat satisfaisant.

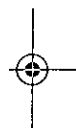




*La prolifération après la guerre d'Irak • 89*

Ensuite, la non-préparation de l'après-guerre par le Pentagone a « tué » le capital positif dont ce pays aurait pu bénéficier (malgré les préventions liées à l'intervention unilatérale) dans le Grand Moyen-Orient et plus largement dans le monde. L'action militaire préemptive, telle que décrite par les documents américains, s'en trouve durablement disqualifiée. D'autres actions militaires préemptives (en Iran et/ou en Syrie), telles qu'elles semblaient se préfigurer à la fin des hostilités, semblent s'éloigner. Aussi, s'il est vrai que la menace de sanctions coercitives a du bon, la négociation active (proactive, pourrait-on dire) semble se révéler être le moyen privilégié pour faire baisser encore le niveau de risque de la prolifération étatique. L'affaire libyenne (en dépit des circonstances spécifiques qui l'ont accompagnée) a montré l'efficacité de la négociation. L'affaire pakistanaise avec l'aveu public du Dr Abdul Qadeer Khan en a fait apparaître une autre forme. En revanche, l'accord arraché à Téhéran par les ministres européens des Affaires étrangères mérite d'être transformé, ce que les signes inquiétants rapportés par l'AIEA ne semblent pas confirmer. Enfin, la poursuite des pressions économiques sur les pays voulant être aidés et commercer avec l'UE peut également contribuer à une révision des stratégies proliférantes.

L'affaire libyenne a montré qu'on gagnait plus en lâchant qu'en gardant, mais une telle démarche est-elle reproductible ? En théorie, elle pourrait s'appliquer à la Corée du Nord qui s'attache d'abord à « vendre » de la terreur par le biais de ses déclarations et de ses tests de missiles. La Chine, qui semble avoir compris le gain à tirer par une politique explicite de non-prolifération, pourrait montrer le chemin en accélérant la démarche. Enfin, les amicales pressions européennes d'une part, et internationales d'autre part, pourraient s'exercer sur l'Arabie Saoudite, dont les relations ambiguës avec le Pakistan s'éclairent d'un jour inquiétant au fil des aveux du Dr Khan et des révélations libyennes. Quant au Brésil, il est à espérer que ce regain de prolifération soit à mettre au compte d'un sursaut nationaliste de la part d'un *leader* cherchant à renforcer sa légitimité populaire dans une conjoncture difficile. Au final, sauf à imaginer un pays capable de conclure un programme dans les toutes prochaines années, il semble que la proli-





fération étatique soit globalement sur la voie du déclin<sup>25</sup>. Le maillage institutionnel devrait également porter des fruits utiles. À bien des égards, le règlement ou non de l'affaire iranienne sera le point de bascule, d'un côté ou de l'autre, de la prolifération étatique.

En revanche, l'évolution la plus inquiétante est celle de la prolifération privée. Des indices concordants ont montré qu'Al Qaeda s'intéressait aux armes de destruction de masse (même s'il ne faut pas les prendre ici au sens de milliers de victimes mais plus dans celui de désorganisation de masse ou panique de masse). Les arrestations de 2003 et 2004 en France (intérêt pour la ricine), en Grande-Bretagne (intérêt pour la ricine, achats de tétraxide d'osmium), en Jordanie (découverte d'une tentative mêlant chlore et explosifs conventionnels) montrent que la nébuleuse terroriste islamique cherche à frapper les imaginations tout en faisant plus de victimes et que le calendrier s'accélère.

Aussi, si les États responsables ne doivent pas baisser la garde et maintenir la pression sur les proliférants à haut risque (Iran, Corée du Nord), ils doivent surtout envisager les stratégies les plus appropriées pour lutter contre la prolifération sub-étatique et privée. L'initiative du G8 sur la Russie et l'Asie centrale est une très bonne mesure. Elle doit être accompagnée des moyens de renseignements *ad hoc* et d'un maillage fin de suivi des produits toxiques. Plus que le NRBC au sens classique, ce sont les produits industriels et les engrais qui représentent le plus haut risque en matière de prolifération *in house*. C'est le nouvel enjeu pour la sécurité des États au XXI<sup>e</sup> siècle.

---

25. Voir notamment l'article de Jean-Dominique Merchet, « La vérité sur les armes de destruction massive », *Politique internationale*, *op. cit.*, p. 188 : « Et pourtant jamais la lutte contre la prolifération n'a rencontré de tels succès. »